

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N°2025151205**

Rapporteur : Xavier PARIS

**Objet : Demande de labellisation « Destination d'Excellence » et de classement en Catégorie I pour l'Office du tourisme de Gujan-Mestras**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRAS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Gujan-Mestras, salle des mariages sous la présidence de Xavier PARIS

Conformément à l'article R133-8 du code du Tourisme :

Date de la 1ère convocation des membres : 28 novembre 2025

Date de la 2ème convocation des membres : 9 décembre 2025

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRAS
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Corine CAZADE, conseillère municipale déléguée à la culture
- Michel CARRARA, parc de la Coccinelle
- Cyrille CARRERE, agent immobilier
- Paquito SANCHEZ, commerçant

**Absents excusés :**

- Stephan PEY – donne procuration à Xavier PARIS
- Ludovic DUCOURAU – donne procuration à Corinne GAUTIEZ
- Jean-Pierre PETIT – donne procuration à Corine CAZADE
- Kevin LANGLADE
- Olivier PAINCHAULT
- Sandra PEIGNON
- Arnaud QUENOUILLE
- Christel SANCHE
- Grégory DEBORD

Vu le Code du Tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 prononçant le classement en catégorie I de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras pour une durée de 5 ans.

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I ou II- suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par arrêté ministériel,

Considérant que le label « Destination d'Excellence » se substitue désormais à la marque Qualité Tourisme,

Considérant que le classement en catégorie I et que la labellisation « Destination d'Excellence » sont exigés pour qu'une commune soit classée station de tourisme.

Je vous demande de bien vouloir délibérer pour :

1. Solliciter l'obtention du label « Destination d'Excellence » pour l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras.
2. Solliciter le renouvellement du classement en catégorie I de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras.
3. Autoriser le Président de Terra Ostra et le Directeur à engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir en 2026 la labellisation « Destination d'Excellence » et le classement en catégorie I

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

**Xavier PARIS**  
Président de TERRA OSTRA

